

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L' an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 14 juin 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 30 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Amaël PILVEN, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Françoise RUSSO-MARIE donne procuration à Mme Martine VAN WENT, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Pascal GIAFFERI, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

ETAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

1/2

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20220630-2022-053-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 17 OCT. 2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 30 juin 2022
DÉLIBÉRATION : Activité de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au titre de l'année 2021.
N°2022/053

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1413-1,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Prend acte du bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2021.



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

PUBLIÉ PAR VOIE D'AFFICHAGE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. LE **5 JUL. 2022**

RÉCEPISSÉ DE DÉPÔT DELIVRÉ PAR LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE DE NAN

Accusé de réception en préfecture
06/07/2022-20220630-2022-053-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

2/2

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE **17 OCT. 2022**